

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 17 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le dix sept du mois de novembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le neuf novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Ségolène GUICHARD, 1ère Vice-Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

24 NOV. 2023

Déposée en
Préfecture le

23 NOV. 2023

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusé(e)s

Frédérique LARDET, Aurélien MODURIER

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (ACTEE) : AVENANT À LA CONVENTION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015 qui a identifié les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les métropoles comme l'échelon cohérent pour l'élaboration et l'animation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Annecy ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 approuvant le PCAET ;

Vu la délibération du Bureau communautaire n° D-2020-439 du 30 octobre 2020 autorisant la Présidente à signer tous les documents relatifs à l'appel à projet Sequoia (AAP Sequoia).

Depuis le 10 décembre 2020, le Syndicat départemental d'électricité de la Savoie (SDES) en tant que coordonnateur, ainsi que les autres membres du groupement à savoir le Syane, les EPCI de Grand Lac, Grand Chambéry, Grand Annecy et Pays d'Evian Vallée d'Abondance, sont lauréats de l'AAP Sequoia dans le cadre du programme ACTEE 2 pour un montant global de financement d'1 million d'€.

Les acteurs locaux étaient invités à candidater en se regroupant à l'échelle d'un territoire, afin de présenter une dynamique mutualisée et ambitieuse.

Pour rappel, le programme ACTEE – Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique – financé par les CEE, est porté par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies). Il a pour objectif de mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Cet AAP Sequoia a permis de financer des postes d'économies de flux, ainsi que de nombreuses études et outils pour aider les collectivités à réaliser des économies d'énergie et les accompagner dans la réalisation de travaux de rénovation de leur patrimoine bâti.

Lors de l'été 2023, la FNCCR a annoncé un assouplissement des règles de financement pour l'AAP Sequoia, si bien que de nombreuses dépenses non éligibles jusqu'à présent le sont devenues. La période d'éligibilité des dépenses a également été prolongée jusqu'au 31 décembre 2023. L'enveloppe dédiée au « Sequoia Pays de Savoie » approchera, à la suite de ces évolutions, la somme de 2 millions d'euros.

Etant donné ces nouvelles dépenses éligibles, une demande d'augmentation de l'enveloppe financière du groupement va être demandée à la FNCCR. Si celle-ci est acceptée, un avenant à la convention initiale sera à signer entre la FNCCR et les différents membres du groupement pour entériner cette hausse de l'enveloppe globale.


LE BUREAU DECIDE :

d'autoriser la Présidente à signer l'avenant à la convention Sequoia.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 23

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme

Pour la Présidente et par délégation,

Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.